

Probleme avec ma serveuse

Par stefleo, le 13/03/2013 à 19:52

bonjour

Je viens de reprendre un restaurant pour lequel j'ai aussi repris le personnel.j'ai un probleme avec cette personne employee qui seme le trouble au sein de l'entreprise se met a l'arret regulierement se permet des abandon de poste sans justifications.j'aimerais connaître mes droits patronals pour un licenciement et surtout quel type de licenciement. Merci par avance

Par moisse, le 14/03/2013 à 10:02

Bonjour,

Ne pas réagir sur un coup de tête, mais monter un dossier.

A chaque arrêt non justtifié il faut adresser une lettre recommandée invitant à justifier l'absence et à reprendre le travail sans délai.

Le cas échéant mettre en oeuvre une procédure de sanction, avec convocation, entretien et lettre d'avertissement.

De 2 choses l'une. Si les absences injustifiées sont aussi fréquents que vous le décrivez, au bout de 2 ou 3 procédure de licenciement pour faute tant qu'à faire grave pour la désorganisation de l'entreprise et du service au client.

Même si les absences précédentes n'ont pas été sanctionnées, en faire état viendra conforter votre décision.

Par contre si les arrêts ma ladies sont fréquents, vous ne pouvez pas licencier pour la maladie, mais uniquement pour une cause réelle et sérieuse consistant en la désorganisation de l'entreprise et la difficulté à trouver du personnel de remplacement au pied levé.

Par pat76, le 14/03/2013 à 18:19

Bonjour

Votre serveuse est souvent en arrêt maladie?

Vous avez fait constater la maladie par un médecin contrôleur?